



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 066-216602086-20260203-42026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04/2026

Objet : CREATION EMPLOI PERMANENT – FILIERE TECHNIQUE 35H – TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Membres : 18

Présents : 15
Procuration : 3
Voix délibérative : 18

Date de la convocation : 30.01.2026

Date d'affichage : 05.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le Mardi 3 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Cécile GRIVOIS-DONAT

Absents ayant donné procuration : Thierry SOLDA (donne procuration à Suzanne SICARD) ; Michèle VALDENNAIRE (donne procuration à Laurent TOIX) ; Philippe GARCIA (donne procuration à Marc GIMBERNAT)

Secrétaire de séance : Suzanne SICARD

Le Maire expose à l'Assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1, ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Décide la création à compter du 1^{er} mars 2026 d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe (grade d'avancement).
- Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

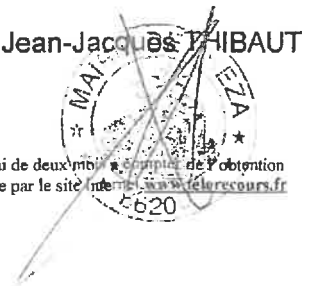
Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
A Theza le



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260203-42026-DE

GRADES	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFE BUDGETAIRE	POURVUS	VACANTS
EMPLOI FONCTIONNEL					
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES		35H	1	1	0
SOUS TOTAL			1	1	0
TITULAIRES					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHE	A	35H	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35H	1	0	1
SOUS TOTAL			2	1	1
FILIERE TECHNIQUE					
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	35H	1	0	1
TECHNICIEN	B	35H	1	1	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	35H	3	1	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} classe	C	30H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	35H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	2	2	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	32H	1	1	0
SOUS TOTAL			11	8	3
FILIERE SOCIALE					
ATSEM PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	C	35H	1	1	0
SOUS TOTAL			1	1	0
TOTAL GENERAL TITULAIRES			14	10	4
CONTRACTUELS					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
REDACTEUR	B	35H	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	26H30	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	23H	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	31H	1	1	0
SOUS TOTAL			4	3	1
FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	20H	1	1	0
SOUS TOTAL			1	1	0
FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE	C	21H30	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	20H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	10H	2	2	0
SOUS TOTAL			4	4	0
FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR	B	35H	2	1	1
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	35H	2	0	2
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	25H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION	C	17H30	5	5	0
ADJOINT D'ANIMATION	C	10H	4	0	4
SOUS TOTAL			14	6	8
TOTAL GENERAL CONTRACTUELS			23	14	9
DROIT PRIVE					
CONTRATS PARCOURS EMPLOI COMPETENCES		20H	1	0	1
SERVICE CIVIQUE		24H	2	1	1
TOTAL GENERAL DROIT PRIVE			3	1	2
TOTAL GENERAL			40	25	15
TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL			1	1	0